

ECONOMIE & SOCIÉTÉ

SÉRIE

2

PROFIL E

Partie 1 : cas pratique

Durée totale de l'épreuve :	240 minutes
Durée de la partie 1 :	120 minutes
Moyens auxiliaires autorisés :	Calculatrice non programmable Codes suisses sous forme papier : Cst. CO et CCS, LP
Annexe :	Index officiel CO et CCS (annexé en dernière page)

Numéro de candidat-e

Nom

Prénom

Date de l'examen

	Points obtenus	/ points maximum
Partie 1 : cas pratique	<input type="text"/>	/ 100
Partie 2 : questions	<input type="text"/>	/ 100
Total	<input type="text"/>	/ 200
Note obtenue	<input type="text"/>	

SIGNATURES DES EXPERTS

Délai de libération : Cette série d'examen ne doit pas être utilisée comme exercice avant le
1^{er} janvier 2016

Remarques :**Sont également autorisés :**

- l'utilisation de marque-pages ou post-it vierges ;
- le soulignement et/ou surlignage.

Sont interdits :

- les notes personnelles (y c. les effacement à l'aide de Tipp-Ex et autres produits semblables) ;
- les renvois à d'autres articles.

Echelle de notes :

Nombre maximal de points : 200 points

Note	Points
6	190 – 200
5,5	170 – 189,5
5	150 – 169,5
4,5	130 – 149,5
4	110 – 129,5
3,5	90 – 109,5
3	70 – 89,5
2,5	50 – 69,5
2	30 – 49,5
1,5	10 – 29,5
1	0 – 9,5

CAS PRATIQUE :**Situation initiale**

Monsieur Desbois exploite le Camping des Rives SA, au bord du lac de Neuchâtel.

			Points obtenus	Points maximum
1.5.3	Droit et Etat	Objectifs		5
1	Forme juridique	1.5.3.9		5
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs		18
2	Marketing	1.5.2.6, 1.5.2.7		11
3	Organisation	1.5.2.4		7
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs		17
4	Prix et change	1.5.1.2, 1.5.1.4		7
5	TVA	1.5.1.5		10
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs		6
6	Ressources humaines	1.5.2.5		6
1.5.3	Droit et Etat	Objectifs		22
7	Contrat de vente et de bail	1.5.3.4, 1.5.3.5, 1.5.3.7		10
8	Contrat de travail	1.5.3.4, 1.5.3.6		12
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs		19
9	Analyse financière	1.5.1.14, 1.5.1.15		19
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs		6
10	Financement et placement	1.5.2.9		6
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs		7
11	Répartition du bénéfice	1.5.1.10, 1.5.1.13		7
	Total			100

*A reporter en première page

1. Forme juridique

points

/ 5



Extrait internet - Registre du commerce de Neuchâtel

N° ref 2012/08485
 N° féd CH-555.2.203.541-2
 IDE CHE-432.365.062

Hôtel du Lac S.A.
 inscrite le 24 mars 2010
 Société anonyme

Réf.	Raison Sociale
1	Hôtel du Lac S.A.
	Siège
1	Neuchâtel
	Adresse
3	Rue du Port 25, 2000 Neuchâtel
	Dates des Statuts
1	12.03.2010
	But, Observations
1	Buts: La société a pour but l'exploitation d'hôtels y compris l'exploitation de commerces liés à l'exploitation d'hôtels.
1	Selon déclaration du 2 mars 2010, la société est soumise à une révision restreinte
	Organe de publication
1	Communications aux actionnaires : par écrit, par courriel ou par lettre recommandée si les actionnaires sont connus, ou par la Feuille officielle suisse du commerce, si les actionnaires ne sont pas connus
1	Feuille officielle suisse du commerce

Réf.	Capital-actions		
	Nominal	Libéré	Actions
1	CHF 400'000	CHF 400'000	50'000 actions au porteur de CHF 4 50'000 actions nominatives de CHF 4

Réf.	Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode signature
1	Martin Descloux de Berne à Colombier	adm, président	signature individuelle

1. A l'aide de l'extrait du RC de la page précédente, répondez aux questions suivantes :

- a) Georg Huber qui exploite l'Hôtel des Rives, concurrent direct de l'hôtel du Lac SA, estime que la société Hôtel du Lac SA n'a pas été valablement constituée car il n'y a qu'un seul actionnaire. Il a relu son cours de droit qu'il avait suivi en 2003 lors de son CFC et il est indiqué qu'il faut au minimum trois actionnaires pour créer une société anonyme. Qu'en est-il à votre avis ? Justifiez votre réponse. (1 point)

- b) Quel montant minimum a dû libérer Monsieur Descloux lors de la création de la société ? (2 points) Réponse en CHF.

- c) Si Monsieur Descloux voulait libérer le montant souscrit en nature, quelles seraient les conditions ? (2 points)

2. Marketing

points

/ 11

1. Le propriétaire de l'hôtel désire se positionner sur un segment de clientèle aisée et âgée.

- a) Citez les deux critères de segmentation qu'il a dû choisir. (2 points)

- b) Indiquez un autre segment de clientèle possible. (1 point)

2. Expliquez en quoi consiste le ciblage. (1 point)

3. Donnez deux éléments auxquels a dû songer le propriétaire de l'hôtel pour définir sa stratégie produit. (2 point)

4. Pour chacun des cas ci-dessous, indiquez quel élément du marketing mix (4P) est concerné. (5 points)

Cas	Élément du marketing mix
L'hôtel a cherché à avoir une situation stratégique en étant situé près du lac.	
L'hôtel propose ses chambres à un tarif plus avantageux durant les périodes de basse saison.	
Les réservations peuvent s'effectuer directement depuis le site de l'hôtel ou via le site de l'office du tourisme.	
L'hôtel a fait réaliser une vidéo de présentation qu'elle a publiée sur YouTube ainsi que sur son site internet.	
Il est possible d'occuper des chambres en demi-pension, pension complète ou all inclusive.	

3. Organisation

points

/ 7

1. Sur la page suivante, établissez l'organigramme de l'Hôtel du Lac SA à partir des éléments ci-dessous : (5 points)
- Monsieur Descloux assume la Direction de l'hôtel. Il est secondé par une secrétaire de direction, Madame Dupasquier qui assure les relations avec les autres secteurs.
 - M. Bonjour est responsable de l'Accueil. Il a sous ses ordres 3 collaboratrices.
 - Monsieur Quiche est responsable du département Cuisine et Service. Le chef de cuisine, M. John Deuf gère une brigade de 5 personnes et le service en salle est dirigé par M. Ding qui s'occupe de 6 personnes.
 - Madame Poutz est responsable du Housekeeping (ménage). Son équipe est composée de 5 personnes.
 - 2 personnes s'occupent du Spa dont M. Boileau est responsable.
 - En plus de ces secteurs, il faut encore mentionner M. Picsou qui s'occupe de toute la comptabilité.

2. Quel type de lien est entretenu entre la direction et les différents éléments de cet organigramme ? (1 point)

3. Combien d'employés travaillent sous la direction de M. Descloux ? (1 point)

4. Schéma des prix et change

points

/ 7

1. L'Hôtel du Lac SA achète des produits cosmétiques destinés à la vente dans son espace « SPA ». La crème de jour est achetée auprès d'un fournisseur CHF 65.–. Etant donné que la clientèle de l'hôtel bénéficie d'un rabais de 5,5 % et que la marge brute habituelle sur ce genre de produit est de 20 % du PVN, qu'une remise de 3 % est accordée par le fournisseur lors de l'achat de la marchandise et que les frais d'achat se montent à CHF 5.– ; complétez l'échelle des prix pour cette crème de jour afin de déterminer le PVB que l'entreprise doit afficher. (5 points)

Les montants sont à arrondir aux 5 centimes.

Echelle de prix pour **une crème de jour**

Schéma	CHF	%	%
PVB			

2. Un client paie sa note en euros par le biais de sa carte de crédit EUR 455.–. Quel montant en francs suisses le réceptionniste devra-t-il inscrire dans le livre de compte si l'Hôtel du Lac SA affiche à la réception les taux de change suivants ? *Arrondir aux 5 centimes.* (2 points)

Cours de change de l'Euro :	<u>Achat</u>	<u>Vente</u>
Billets	1.184	1.246
Devises	1.1922	1.2224

5. TVA

points

/ 10

Journalisez les opérations suivantes selon la méthode au net. Il s'agit des écritures relatives à la gestion de la boutique de souvenirs sise dans le hall de l'Hôtel du Lac.

Les montants sont à arrondir aux 5 centimes.

Extrait du plan comptable à utiliser :

Actifs		Passifs	
1000	Caisse	2000	Dettes fournisseurs
1020	Banque	2200	TVA due
1100	Créances clients	2206	Dettes AFC
1170	Impôt préalable sur marchandises		
1171	Impôt préalable sur invest. et ACE		
1176	Créances AFC		
1200	Stock marchandises		
	Charges et produits		
3200	Ventes de souvenirs		
4200	Achats de souvenirs		
6700	ACE		

1. L'Hôtel du Lac SA comptabilise l'achat de marchandises destinées à la vente pour CHF 16'200.–, TVA 8 % comprise. (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

2. L'Hôtel du Lac SA paie en espèces des fournitures de bureau pour CHF 1'450.–, TVA de CHF 116.– non comprise. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

3. L'Hôtel du Lac SA comptabilise les ventes au comptant du mois se montant à CHF 5'800.–, TVA 8 % non comprise. (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

4. A la fin de l'année, les soldes des comptes se présentent comme ci-dessous :

TVA due	12'250.–
IP s/marchandises	4'850.–
IP s/Invest. + ACE	1'425.–

- a) Déterminez le montant de la créance ou de la dette envers l'AFC. (1 point)

- b) Journalisez le règlement de ce montant par le compte bancaire. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

6. Ressources humaines

points

/ 6

Monsieur Descloux recherche, pour la réception de son Hôtel du Lac, un-e employé-e de commerce.

1. Pour créer l'annonce, Monsieur Descloux se réfère au profil de poste. Mises à part les diverses tâches, qu'est-ce que le profil de poste permet de décrire ? Indiquez deux éléments. (2 points)

2. Mentionnez deux tâches certainement inscrites dans le profil de réceptionniste. (2 points)

3. Monsieur Descloux choisit de publier l'annonce dans le journal local. Quels autres supports aurait-il pu choisir ? Mentionnez-en deux. (2 points)

7. Contrat de vente et de bail

points

/ 10

Contrat de vente de marchandises

Entre les soussignés :

Restofournitures SA
Route de Renens 33
1030 Bussigny

Ci-après dénommé “ le vendeur ”
d’une part ;

et,
Hôtel du Lac SA
Rue du Port 25
2000 Neuchâtel

Ci-après dénommé “ l’acquéreur ”
d’autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Par les présentes, le vendeur vend à l’acquéreur, qui accepte, les marchandises ci-après désignées.

Désignation des marchandises :

Les marchandises, objet de la présente vente, consistent en :

NAPPAGE COTON NYDEL FLANDRES, Toile unie blanc 100% coton spécial nappage hôtellerie
Nombre de pièces : 50
Prix unitaire : CHF 9.55
Total : CHF 477.50

NAPPAGE COTON NYDEL RAMBOUILLET, Damassés (Jacquard) - blanc - 100% coton mercerisé
spécial nappage hôtellerie
Nombre de pièces : 35
Prix unitaire : CHF 13.35
Total : CHF 467.25

Prix :

La présente vente a lieu moyennant le prix principal de CHF 964.75 **TTC**.

Livraison :

La livraison sera effectuée par envoi postal au plus tard le 22 mai 2015.

Clause attributive de compétence :

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourra donner lieu, tant pour sa validité que pour son interprétation, son exécution et sa résiliation, seront de la compétence du Tribunal du district de Lausanne à qui les parties déclarent faire attribution de compétence.

Fait et signé à Bussigny
Le 4 mai 2015

Pour l’Hôtel du Lac SA
Martin Descloux

Pour Restofournitures SA
Mathieu Deblue

Répondez aux questions suivantes sur la base du contrat figurant en page précédente.

Remarque : les différentes questions n'ont pas de relations entre elles.

1. La marchandise est livrée à la date convenue par la poste. Le colis arrive abîmé et deux draps ont été salis pendant le transport. Qui doit supporter les risques liés au transport ? Expliquez. (2 points)

2. Quelques jours après la livraison Monsieur Descloux se rend compte que ces nappes ne s'accordent pas vraiment avec la décoration de la salle du restaurant. Il aimerait résilier le contrat. En voulant payer la facture, Monsieur Descloux remarque que le total indiqué sur le contrat est faux. Le prix devrait être de CHF 944.75 au lieu de CHF 964.75 comme indiqué. Tout content d'avoir trouvé un motif, il écrit à Restofournitures SA pour annuler le contrat. Est-ce correct ? Expliquez. (2 points)

3. Le contrat ne contient aucune clause sur la garantie en cas de défauts. Cette marchandise est-elle tout de même garantie ? Expliquez. (2 points)

4. Si au lieu d'acheter ces draps, l'Hôtel du Lac SA décidait de les louer :

a) Comment s'appellerait selon le CO ce type de contrat ? (1 point)

b) Que pourrait alors réclamer Monsieur Descloux s'il constatait, après quelques semaines d'utilisation, des défauts sur la moitié des draps ? Donnez au moins deux possibilités. (2 points)

c) Que devrait-il alors faire pour obtenir ce qu'il demande (question b) ? (1 point)

8. Contrat de travail

points

/ 12

Contrat de travail**1. Employeur :**

Hôtel du Lac SA
Rue du Port 25
2000 Neuchâtel

2. Travailleur :

Pierre Mbala
Rue du Champ Durot
25130 Villiers le Lac
France

3. Fonction : Cuisinier**4. Entrée en fonction :** 01.01.2015**5. Temps de travail :** 45 heures par semaine**6. Salaire :** il est convenu un salaire fixe de CHF 4'500.– , versé douze fois par an.**7. Maintien du salaire :**

En cas de maladie, le salaire est garanti à 100% pendant trois semaines la première année de service aux conditions de l'article 324a CO, puis selon l'échelle bernoise.

8. Vacances :

Le travailleur a droit à 4 semaines par année de service. Le restaurant de l'hôtel étant fermé chaque année la première semaine de février, la première semaine de juin, la première semaine d'octobre et la première semaine de décembre, le travailleur est tenu de prendre des vacances pendant ces périodes.

9. Période d'essai : jusqu'au 30 avril 2015**10. Délais de résiliation :**

Les délais applicables sont ceux des articles 335 b et c du CO

11. Lieu / Date : Neuchâtel le 20 décembre 2014**12. Signatures :**

Hôtel du Lac SA
Martin Descloux

Pierre Mbala

Répondez aux questions suivantes sur la base du contrat figurant en page précédente.

Remarque : les différentes questions n'ont pas de relations entre elles.

1. Le 6 avril, à la suite d'un différend, Monsieur Descloux licencie son employé. La lettre mentionne un délai de résiliation de 7 jours puisque, selon le contrat, Monsieur Mbala est dans son temps d'essai. Est-ce correct ? Justifiez et corrigez le délai si nécessaire. (2 points)

2. Monsieur Mbala est bien embêté. En effet, il aimerait partir en vacances en Afrique pour voir sa famille, mais pour cela, vu la distance, il lui faudrait au moins deux semaines de vacances. Or, son contrat ne lui laisse aucune semaine à fixer en dehors des semaines de fermeture du restaurant. Pourrait-il légalement obtenir deux semaines consécutives ? Justifiez. (2 points)

3. Toujours au sujet des vacances, Monsieur Mbala discute avec un de ces amis. Celui-ci lui affirme que la clause des vacances de son contrat est illégale. En effet, toujours selon cet ami, ce n'est pas à l'employeur de fixer les vacances mais à l'employé de décider quand il veut les prendre. Est-ce correct ? Quelle est la solution juridique ? (2 points)

4. Un jour, Monsieur Mbala n'a pas envie d'aller travailler. Il se met d'accord avec son frère, cuisinier comme lui et qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau, pour que ce dernier aille travailler à sa place. Peut-il le faire ? Expliquez. (2 points)

5. Si l'employé décidait le 3 juin 2015 de résilier son contrat, à quelle date se terminera-t-il ? Indiquez le délai et la date. (2 points)

6. Si l'employeur résiliait le contrat au motif qu'il ne veut plus de travailleurs d'origine africaine dans son établissement. Que pourrait faire Monsieur Mbala ? (2 points)

9. Analyse financière

points

/ 19

Monsieur Descloux vous demande d'établir le compte de résultat de la boutique de souvenirs de son établissement.

1. A l'aide des comptes ci-après, déterminez le résultat d'exploitation : (5 points)

	CHF		CHF
5200 Salaires	180'000.–	4200 Achats marchandises	170'000.–
6600 Publicité	15'000.–	4209 Déductions obtenues	12'400.–
3200 Ventes marchandises	420'000.–	4280 Variation de stock	?
3209 Déductions accordées	8'400.–		
6700 ACE	26'000.–		
Stock initial	80'000.–	Stock final	70'000.–

Compte de résultat à 2°

--	--

Les calculs ci-dessous sont à arrondir à 2 chiffres après la virgule.

2. Calculez le chiffre d'affaires net (CAN) : (1 point)

3. Calculez le prix de revient d'achat des marchandises vendues (PRAMV) : (1 point)

4. Calculez le chiffre d'affaires net au point mort : (3 points)

5. Calculez la date à laquelle le CAN au point mort est atteint : (2 points)

6. M. Descloux pense développer sa boutique pour palier à la diminution des nuitées. Pour se faire, il va engager un employé supplémentaire, coût : CHF 80'000.–, il va intensifier la publicité et prévoit une augmentation de CHF 10'000.– et les ACE vont augmenter de 20 %.
M. Descloux espère réaliser un CAN de CHF 600'000.–. Le taux de marge brute va passer à 65 %. Sur la base des indications ci-dessus, calculez le résultat prévisionnel de l'année prochaine. (4 points).

7. Analyse de bilan (3 points)

	Indice du secteur hôtellerie	Ratios : Hôtel du Lac SA			
		2011	2012	2013	2014
Liquidités 2 (Liquidités + Créances / Dettes à c.t.) 100	65 %	52 %	56 %	64 %	61 %
Financement des immobilisations 2 (Capitaux permanents / Actifs immobilisés) 100	128 %	95 %	102 %	104 %	96 %

Sur la base du tableau ci-dessus, commentez ce qui suit :

a) Le résultat du ratio de liquidités 2 pour 2014 :

b) Le résultat du ratio de financement des immobilisations 2 pour 2014 :

c) L'indice « immobilisations 2 » du secteur hôtellerie 2014 :

10. Financement et placement

points

/ 6

Afin de faire face aux attentes du marché, Monsieur Descloux désire construire en extension de l'hôtel, une piscine couverte dont le coût total est devisé à CHF 380'000.–.

1. Citez deux sources différentes de financement externe qu'il peut envisager pour cet investissement. (2 points)

2. Au début de cette nouvelle activité, les coûts de fonctionnement (personnel, chauffage, électricité, entretien, etc.) ne pourront pas être entièrement couverts par les liquidités générées par l'hôtel. Quel type de crédit bancaire permettrait de couvrir ce type de besoin ? (1 point)

3. Un employé de l'hôtel en difficultés financières a obtenu que l'Hôtel du Lac SA se porte garant en sa faveur pour l'obtention d'un prêt auprès de la banque Raiffeisen. Comment s'appelle ce type de garantie ? (1 point)

4. Monsieur Descloux est propriétaire majoritaire de cette entreprise hôtelière. Quels papiers-valeurs détient-il comme preuve de ce statut ? (1 point)

5. Dans le portefeuille personnel de titres détenus par Monsieur Descloux, figurent également des papiers-valeurs incorporant un droit de créance envers l'Etat de Neuchâtel. De quels papiers-valeurs s'agit-il ? (1 point)

11. Répartition du bénéfice

points

/ 7

Complétez les écritures relatives au tableau de répartition ci-dessous : (7 points)

Tableau de répartition du bénéfice de l'Hôtel du Lac SA			
Bénéfice de l'exercice 2014			55'000.–
Réserve générale		2'750.–	
Dividendes 5 % (s/ 400'000.–)		20'000.–	22'750.–
			32'250.–
Bénéfice reporté 2013			3'750.–
Solde à répartir			36'000.–
Tantièmes	5'500.–		
Réserve générale	550.–	6'050.–	
Réserve spéciale	10'000.–		
Réserve générale	1'000.–	11'000.–	
Superdividende (4 % s/400'000.–)	16'000.–		
Réserve générale	1'600.–	17'600.–	34'650.–
Bénéfice reporté 2014			1'350.–

1.	Cpte de résultat	RRB	vir. du bénéfice 2014	55'000.–	55'000.–
	Bénéfice reporté	RRB	vir. du reliquat 2013	3'750.–	3'750.–
2.	RRB		selon tableau de répartition	58'750.–	
			attributions légales		
			attribution aux actionnaires		
			attrib. aux administrateurs		
			attribution statutaire		
			reliquat 2014		
3.			retenue IA sur dividendes		

Index du CO (état le 1^{er} janvier 2013)

Le n° indiqué renvoie au 1^{er} article du CO traitant ce sujet

Actes illicites	19	Lettre de change	991
Actions (papiers-valeurs)	622	Libération (actions nominatives)	632
Administration -SA (conseil)	707	(actions au porteur)	683
-Sàrl (définition)	772	Licenciement	335
-Coop (définition)	828	Loyers abusifs	269
Annexe (SA)	663b	Mandataire commercial	462
Arrhes	158	Menus travaux	259
Assemblée générale SA	698	Nullité des contrats	20
Assemblée des associés Sàrl	804	Obligations (papiers-valeurs)	1156
Assemblée générale Coop	879	Offre	3
Bail à loyer	253	Participations (SA)	960d
Capital-participation	656b	Papiers-Valeurs	965
Cautionnement	492	Prescription	127
Cession de créances	164	Prévoyance en faveur du personnel	331
Chèque	1100	Raisons de commerce	944
Clause pénale	160	Registre du commerce	927
Compensation	120	Rente viagère (prescription)	131
Comptabilité commerciale	957	Reprise de dette	175
Congé (abusif, travail)	336	Réserve générale (SA)	671
- (délais, travail)	335b-c	Résiliation immédiate (travail)	337
- (abusif, bail)	271-a	Responsabilité civile	41
- (délais, bail)	266a-c	Rétention (bail commercial)	268
Consignation (bail)	259g	Révocation de la vente par l'acheteur	40e
Contrat d'agence	418a	Société anonyme	620
- d'apprentissage	344	Société coopérative	828
- de commission	425	Société à responsabilité limitée	772
- de mandat	394	Société en nom collectif	552
- de travail (individuel)	319	Société simple	530
Contrat (conclusion)	1	Titres au porteur	978
Crainte fondée	29	Titres nominatifs	974
Débit	158	Vacances (travail)	329a
Défauts de la chose louée	259	Vente immobilière	216
Démarchage	40a	Vente mobilière	187
Demeure (débitéur)	102	Vente par acomptes abrogée, remplacée par la LCC et l'OLCC le 01/01/2003	
(vendeur)	190	Vérification de la chose	201
Dol	28		
Donation	239		
Echange	237		
Enchères (vente aux)	229		
Enrichissement illégitime	62		
Erreur essentielle	23		
Exécution des obligations	68		
Extinction des obligations	114		
Formation des obligations	1		
Fondé de procuration	458		
Forme des contrats	11		
Garantie (vente immobilière)	219		
(vente mobilière)	197		
Inexécution des obligations	97		

Index du CCS (état le 1^{er} janvier 2013)

Le n° indiqué renvoie au 1^{er} article du CCS traitant ce sujet

Acquêts	197	Pacte successoral	494
Adoption	264	Partage (succession)	602
Annulation du mariage	104	Participation aux acquêts	196
Association	60	Personnes morales	52
Autorité parentale	296	Personnes physiques	11
Autorités de protection de l'adulte	360	Possession	919
Biens de famille	335	Prêteurs sur gages	907
Biens des enfants	318	Procédure préparatoire (mariage)	97
Biens propres (régime légal)	198	Propriété	641
Bonne foi	3	-foncière	655
Cédule hypothécaire	842	-mobilière	713
Célébration du mariage	101	-par étages	712a
Charges foncières	782	Quotité disponible	470
Communauté de biens	221	Reconnaissance de paternité	260
Conditions du mariage	94	Régime matrimonial ordinaire	181
Curatelle	390	Registre foncier	942
Curatelle (fin)	399	Répudiation (succession)	566
Discernement	16	Réserve de propriété	715
Divorce	111	Réserve successorale	471
Droits civils (jouissance)	11	Séparation de biens	247
Droits réels	641	Servitudes et charges foncières	730
Education	302	Successions (héritiers légaux)	457
Effets généraux du mariage	159	Superficie (droit)	675
Etat civil	39	Testament	467
Exhérédation	477	Usufruit	745
Famille (dette alimentaire)	328		
Fiançailles	90		
Filiation	252		
Fonctions du curateur	405		
Fondations	80		
Gage immobilier	793		
Gage mobilier	884		
Habitation (droit)	776		
Héritiers légaux	457		
Hypothèque	824		
Majorité civile	14		
Mariage (conditions)	94		
Mise sous curatelle (mineurs)	308		
Nantissement	884		
Nomination du curateur	400		
Obligation d'entretien (enfants)	276		
Ouverture de la succession	537		